



Séance du conseil municipal du lundi 5 février 2018 à 19h30

N°41/02-2018

Nombre de membres au conseil municipal : 15

Membres présents : 13

Membres ayant donné procuration : 2

↳ **Gisèle Berbach à Gaston Burger**

↳ **Dominique Fritsch à Joseph Arenas**

Membres excusés : ./.

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 8 janvier 2018
 2. Prise en charge des frais de déplacement des élus
 3. Récompenses des lauréats des concours fleurissement et décoration de Noël 2017
 4. Demande de DETR pour la rénovation du cimetière
 5. Transition SFR/Numéricable vers le réseau Rosace
 6. PLUI - échanges sur les plans de zonage et projet d'emplacements réservés
 7. Divers
 - ↳ Agenda
-

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Madame Virginie Adloff, secrétaire de mairie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1 – Adoption du compte-rendu de la séance du 8 janvier 2018

Aucune remarque n'est formulée. Adoption à l'unanimité.

2 – Prise en charge des frais de déplacement des élus

Délibération N°03/2018 - 15 voix pour (unanimité)

Pour l'exercice de leur mandat, les membres de l'assemblée municipale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la commune.

Le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour (comportant hébergement et repas) pour les cas suivants :

- 1) Exécution d'un mandat spécial (article L 2123-18 et R 2123-22-1). Le mandat spécial s'entend de toutes les missions accomplies avec l'autorisation de l'assemblée délibérante dans l'intérêt des affaires de la collectivité, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse. Compte tenu de son caractère exceptionnel, le mandat spécial est confié aux élus locaux par une délibération de l'assemblée délibérante.
- 2) Participation des conseillers municipaux aux réunions des instances ou organismes où ils représentent leur commune si ces réunions ont lieu en dehors du territoire de celle-ci (article L 2123-18-1 et R 2123-22-2).

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir la possibilité de remboursement des frais de séjour et de transport des élus dans les deux cas cités ci-dessus selon les modalités suivantes :

→ Établissement d'un ordre de mission préalable au départ, prévoyant le motif du déplacement, les dates de départ et de retour, ainsi que le moyen de déplacement utilisé.

→ Les frais de transport sont pris en charge sur présentation d'un état de frais.

→ Les frais de séjour (restauration et/ou hébergement) sont remboursés forfaitairement en vertu de l'article R.2123-22-1 du CGCT et dans la limite du montant des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires, soit (tarifs actuels) : indemnité de nuitée à 60€, indemnité de repas à 15,25€.

Après avoir entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés à 15 voix pour, le conseil municipal,

DECIDE :

- ↳ **d'accepter** la prise en charge des frais de transports et de séjour selon les modalités exposées ci-dessus.
- ↳ **d'autoriser** le cas échéant, le paiement direct des factures aux agences de voyages, compagnie de transport et établissements hôteliers de restauration.
- ↳ **d'imputer** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget communal, chapitre 65 - article 6532.

3 – Récompenses des lauréats des concours fleurissement et décoration de Noël 2017

Délibération N°04/2018 - 15 voix pour (unanimité)

Le maire propose au conseil municipal de récompenser les lauréats des concours fleurissement, décoration de Noël et méritant 2017 par l'attribution de bons d'achats chez divers commerçants.

Exceptionnellement, cette année, un certain nombre de récompenses seront directement offertes par certains commerçants (pharmacie, coiffeur, restaurant, esthéticienne, tabac).

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour (unanimité)

DECIDE d'allouer un budget global maximum de 720€ pour l'ensemble des lauréats fleurissement/décoration de Noël/ personnes méritantes 2017 repartit comme suit :

- ↳ Intermarché : 200€ maximum
20 bouteilles x 10€ max = 200€
- ↳ Sonnendrucker Horticulture : 130€ maximum
20 cyclamens x 6,50€ = 130€
- ↳ Tradition fermière : 390€ maximum
10 paniers x 16€ = 160€
7 bons x 20€ = 140 €
3 bons x 30€ = 90€

4 – Demande de DETR pour la rénovation du cimetière

Le maire expose aux conseillers municipaux l'état de vétusté des murs d'enceinte du cimetière communal et des accès à la stèle érigée en mémoire des victimes des guerres. Outre le fait que les accès ne sont pas suffisants pour permettre le passage des corbillards à l'intérieur de l'enceinte du cimetière, ce sont surtout l'état du mur d'enceinte et les problématiques d'accès au monument aux morts qui motive cette rénovation, ainsi que la création d'un jardin du souvenir. Plusieurs devis seront demandés. Le montant estimatif des travaux est d'environ 25.000 € HT soit 30 000€ TTC:

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour (unanimité) des membres présents et représentés,

DECIDE

- ↳ d'adopter le principe de rénovation du cimetière tel que décrit ci-dessus
- ↳ de prendre acte que le coût estimatif des travaux sera environ de 25.000 € H.T, soit 30.000 € TTC

SOLLICITE

- ↳ l'aide de l'Etat au titre de la DETR – section III (d) – aménagement de cimetière pour un montant représentant 40% du coût total HT, soit 10.000€

D'APPROUVER

- ↳ le plan de financement prévisionnel et l'échéancier

D'AUTORISER

- ↳ le maire à signer les devis correspondants, les autorisations administratives nécessaires et tous documents s'y rapportant

5 – Transition SFR/Numéricable vers le réseau Rosace

Après plusieurs tentatives, la commune a enfin pu avoir une réponse écrite de la part de SFR/Numéricable concernant une éventuelle coupure au 24 février 2018. Les deux opérateurs Numéricable et SFR (groupe ALTICE) ont confirmé qu'il n'y aura pas de coupure à la fin février 2018 des différents services (Télévision, Internet et Téléphone) diffusés sur la commune de Dingsheim. Un échange avec ces opérateurs est en cours pour fixer les modalités du maintien des prestations jusqu'à la mise en service du réseau Rosace prévue fin du 2ème semestre 2019. Rosace annonce le démarrage des travaux de déploiement du réseau en fibre optique sur notre commune à partir de septembre 2018.

Parallèlement la commune a lancé une enquête auprès de tous les habitants pour recenser les abonnés à SFR/Numéricable. Près de 280 foyers ont retourné le questionnaire.

6 – PLUI - échanges sur les plans de zonage et projet d'emplacements réservés

Le maire fait un compte-rendu des deux dernières réunions de la commission urbanisme. Plusieurs plans sont étudiés par le conseil municipal, dont un relatif aux différents zonages réservés aux agriculteurs et un autre relatif aux différentes zones d'extension de la commune (zone AU).

Il précise, concernant ces zones d'extension :

- qu'une seule des deux zones déjà inscrites au PLU depuis 2007 avec une emprise réduite pourra être maintenue. En effet, le Scoters impose aux communes de réduire leurs zones d'extension.
- que la zone AU située près du lotissement du Musaubach, devra être réduite de moitié pour ces mêmes raisons.
- qu'elles seront maintenues sous réserve qu'une opération d'aménagement foncier soit engagée à moyenne échéance.

Plusieurs membres du conseil demandent à ce que plusieurs accès soient prévus, si la zone à l'arrière du lotissement les 3 Plateaux (zone Sud) devait être ouverte à l'urbanisation, afin que la rue du Musaubach ne reste pas l'unique voie d'accès.

Le maire rappelle les éléments qui motivent la commune à souhaiter une zone d'extension d'habitation, à savoir, le renouvellement de la population afin de maintenir nos écoles, le tissu associatif et continuer à donner une dynamique à la commune.

7 – Divers

✚ Agenda

- ⇒ 10/02/2018 à 11h : inauguration de la cabane à livres au centre culturel
- ⇒ 12/02/2018 à 20h : comité directeur à Pfulgriesheim
- ⇒ 15/03/2018 à 18h : préparation du budget en présence du percepteur
- ⇒ 19/03/2018 à 20h : comité directeur à Dingsheim (vote du budget)
- ⇒ 24/03/2018 : Osterputz
- ⇒ 26/03/2018 à 19h30 : conseil municipal (vote du budget)
- ⇒ 23/04/2018 à 19h30 : conseil municipal

Séance close à 21h00

Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

Gaston BURGER	Joseph ARENAS	Gisèle BERBACH <i>Procuration à Gaston Burger</i>	Christian BILLER	Fabienne BREYEL
Andrée BRIFFOTEAU	Audrey BURGER	Sébastien EYDER	Véronique FORGET	Dominique FRITSCH <i>Procuration à Joseph Arenas</i>

Marcel FRITSCH	Benoît HAETTINGER	Philippe KRETZ	Virginie MERKLE	Véronique SCHALLER
---------------------------	------------------------------	---------------------------	----------------------------	-------------------------------